Image not found or type unknown

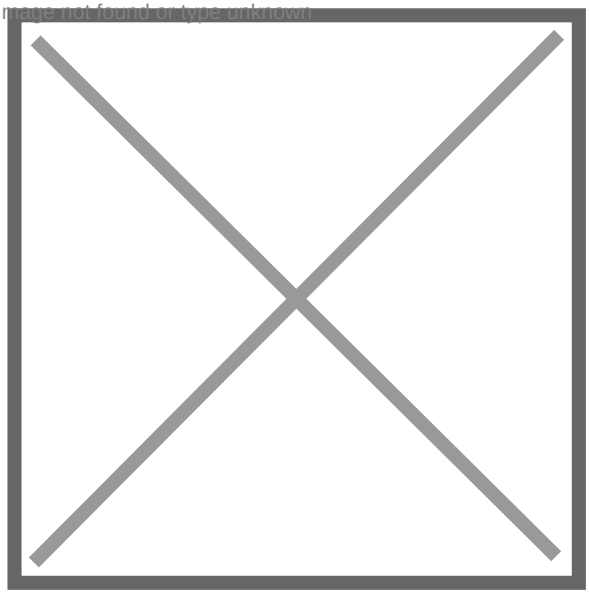

Refus de remboursement de frais convenu lors d'une embauche

Par **lecerf**, le **08/10/2008** à **14:07**

Bonjour,

Un entrepreneur (Geoter situé à Roquevaire) m'a convoqué à un entretien d'embauche par l'entremise d'un cabinet de recrutement. Ce dernier m'a affirmé que l'entrepreneur prendrait à sa charge 50% de mes frais de transport, soit environ 100€. Je n'ai pas été choisi, et l'entrepreneur fait la sourde oreille maintenant (1 lettre, 3 appels, 3 emails, et pas l'ombre d'une réponse) et le cabinet de recrutement tout autant. Sans que le somme soit énorme, il reste que le procédé reste malhonnête et que ce type de problème concerne potentiellement toute personne en procédure de recrutement.
Malgré qu'il n'y ait eu aucun accord écrit sur cette question, je souhaite savoir quels sont mes éventuels recours. Je pensais par exemple joindre le MEDEF (j'ignore leur réaction potentielle). J'ai appelé le SIRA, qui en l'absence de contrat m'a dit de rencontrer un conseiller juridique, ce qui m'a amené dans un premier temps à écrire ce message sur ce forum.
Je vous remercie pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **08/10/2008** à **17:00**

Ben sans un écrit, vous n'avez aucun recours. Je pense qu'il était question des frais de transport des salariés en place, pas des candidats à l'embauche.

Par **lecerf**, le **09/10/2008** à **10:59**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.
J'étais candidat. Ils devaient prendre en charge une partie de mes frais (300€ sur un petit budget, ça pèse lourd).
En situation d'embauche il est impossible de mettre en balance la confiance qu'on accorde à l'entrepreneur. J'ai été abusé, tout simplement.

Par **Tisuisse**, le **09/10/2008** à **11:06**

Pourquoi "il devait" ? Rien de tel n'est indiqué dans le code du travail pour les candidats à l'embauche, par contre, pour les salariés en place, oui !

Vous n'avez pas été sélectionné, c'est le lot de tous les candidats, sauf 1, celui qui a eu la chance d'emporter la place.

Par **lecerf**, le **09/10/2008** à **11:40**

Remplacez "ils devaient" par "ils avaient promis de".

Par **Tisuisse**, le **09/10/2008** à **11:42**

Je n'ai fait que reproduire votre texte.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés